



La banque  
des collectivités

**Agence France Locale**  
**Programme d'émission de titres de créance**  
**(Euro Medium Term Note Programme)**  
**de 7.000.000.000 d'euros**

**Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale**

Le présent supplément (le « **Troisième Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 13 mai 2019 visés par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°19-196 le 13 mai 2019, tel que complété par le premier supplément (le « **Premier Supplément** ») en date du 22 mai 2019, visé par l'AMF sous le numéro 19-219 le 22 mai 2019 et le deuxième supplément (le « **Deuxième Supplément** ») en date du 2 octobre 2019, visé par l'AMF sous le numéro 19-469 le 2 octobre 2019 (ensemble, avec le Premier Supplément et le Troisième Supplément, le « **Prospectus de Base** »), préparés par l'Agence France Locale (« **Agence France Locale** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 7.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que modifié par le Premier Supplément, le Deuxième Supplément et par le présent Supplément constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »), en application de l'article 46 du Règlement (EU) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Le présent Supplément a été préparé, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, à la suite de la publication par l'Emetteur le 27 mars 2020 de ses comptes sociaux annuels *French GAAP* audités au 31 décembre 2019 et de ses comptes annuels IFRS audités au 31 décembre 2019 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **ST** ») le 27 mars 2020 de ses comptes consolidés annuels audités au 31 décembre 2019 et a pour objet :

- (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 31 décembre 2019 ;
- (ii) la mise à jour des informations contenues dans les sections : « Présentation de l'Emetteur », « Résumé du Programme », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Emetteur », « Description des garants et du mécanisme de garantie », « Modèle de Conditions Définitives » et « Informations Générales » du Prospectus de Base ;
- (iii) l'ajout dans une section « Evènements Récents » du Prospectus de Base des informations relatives aux nouvelles catégories de Membres Garants autorisés, et aux incertitudes liés à la pandémie actuelle ; et

- (iv) l'incorporation de certaines modifications des restrictions de placement en lien avec la période transitoire de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le présent Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Des copies du présent Supplément et du Prospectus de Base sont disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et le présent Supplément sera publié sur le site internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)).

Conformément à l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, tel que modifié, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux jours de négociation après la publication du présent Supplément, soit jusqu'au 7 avril 2020.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
RÉSUMÉ DU PROGRAMME .....	4
MODIFICATIONS RELATIVES A LA PERIODE DE TRANSITION VERS LA SORTIE DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPEENNE .....	18
FACTEURS DE RISQUES .....	20
PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR .....	22
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....	24
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE .....	26
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR.....	29
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE .....	31
EVENEMENTS RECENTS .....	41
MODELE DE CONDITIONS DÉFINITIVES .....	42
INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	56
RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....	58

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Dans l'élément B.4b du résumé intitulé « Description de toutes les tendances connues touchant l'Emetteur ainsi que les marchés sur lesquels il intervient » figurant aux pages 7 à 8 du Prospectus de Base, les deux paragraphes suivants sont ajoutés en fin de cet élément :

<p><b>B.4b</b> <b>Description de toutes les tendances connues touchant l'Emetteur ainsi que les marchés sur lesquels il intervient</b></p>	<p>La pandémie de Covid-19 engendre d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment de fortes perturbations sur les marchés financiers, la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production, mais également la modification des modes de vie et de consommation. Au niveau de son organisation, l'Emetteur a mis en place une cellule de crise et adopté des mesures de sorte à assurer un fonctionnement opérationnel normal tout en limitant les risques de contagion pour ses équipes de sorte à continuer de remplir son mandat dans les meilleures conditions.</p> <p>En ce qui concerne les effets de la pandémie actuelle sur les activités et le développement du Groupe Agence France Locale, le décalage du deuxième tour des élections municipales et la montée des incertitudes entourant cette situation pourraient retarder l'adhésion de nouvelles collectivités locales et la mise en place de nouveaux crédits. En revanche, il est trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact de ces événements sur le volume annuel de la production de crédits, compte-tenu du fait que cette dernière est traditionnellement très concentrée sur la fin de l'année.</p>
--	---

Dans l'élément B.5 du résumé intitulé « Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe » figurant aux pages 8 à 18 du Prospectus de Base, l'avant-dernier paragraphe et la liste des Collectivités Membres sont remplacés par le paragraphe et la liste suivants :

<p><b>B.5</b> <b>Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe</b></p>	<p>A la date du Prospectus de Base, le capital social de la ST est détenu par 360 Collectivités. Seule la Métropole d'Aix-Marseille-Provence détient plus de 10 % du capital social (11,35%) et sa participation devrait à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale.</p>
	<p><b>Liste des Collectivités Membres à la date du Prospectus de Base</b></p> <p>La répartition de l'actionnariat de la ST à la suite de la réalisation le 13 mars 2020 de la 23ème augmentation de capital est la suivante :</p>

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	11,3542%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	9,4424%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	8,9947%
4.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	4,6586%
5.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	6 967 700	69 677	4,4157%
6.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	4,1256%
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	3,7314%
8.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	3,5847%
9.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,8768%
10.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	2,5631%
11.	Département de la Seine-Saint-Denis	2 750 000	27 500	1,7428%
12.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,7224%
13.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,7187%
14.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,5501%
15.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,5042%
16.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,4913%
17.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,4379%
18.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,4008%
19.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,3643%
20.	Région Occitanie	2 000 000	20 000	1,2675%
21.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	1,2199%
22.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	1,0770%
23.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,9993%
24.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 516 500	15 165	0,9611%
25.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,9401%
26.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,9341%
27.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,9304%
28.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,8897%
29.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,8698%
30.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,8605%
31.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,7301%
32.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 062 200	10 622	0,6732%
33.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 052 600	10 526	0,6671%
34.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,6581%
35.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,6255%
36.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,5352%
37.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,5048%
38.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,5016%
39.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,4990%
40.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,4142%
41.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,4011%
42.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,3785%
43.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,3754%
44.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,3449%

45.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	534 300	5 343	0,3386%
46.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	532 800	5 328	0,3377%
47.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,3307%
48.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2992%
49.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2962%
50.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	455 500	4 555	0,2887%
51.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2882%
52.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2712%
53.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,2602%
54.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	383 000	3 830	0,2427%
55.	Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,2281%
56.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,2143%
57.	Commune de Châlon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	336 300	3 363	0,2131%
58.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,2122%
59.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	326 900	3 269	0,2072%
60.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1997%
61.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1904%
62.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1877%
63.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1859%
64.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1804%
65.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1665%
66.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1655%
67.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1627%
68.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	254 700	2 547	0,1614%
69.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1599%
70.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1577%
71.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1553%
72.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1541%
73.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	227 700	2 277	0,1443%
74.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1380%
75.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	208 500	2 085	0,1321%
76.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,1224%
77.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,1173%
78.	Commune d'Épinay-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	183 300	1 833	0,1162%
79.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,1156%
80.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,1139%
81.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,1137%
82.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,1108%
83.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,1096%
84.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,1063%
85.	Commune de Vichy (03 - Allier)	161 200	1 612	0,1022%
86.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0977%
87.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	153 300	1 533	0,0972%
88.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0961%

89.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0942%
90.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0922%
91.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0902%
92.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	131 300	1 313	0,0832%
93.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0778%
94.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	118 200	1 182	0,0749%
95.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0748%
96.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0732%
97.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0679%
98.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0677%
99.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0650%
100.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	98 000	980	0,0621%
101.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0616%
102.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0610%
103.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	93 000	930	0,0589%
104.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0579%
105.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0577%
106.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0556%
107.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0547%
108.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0526%
109.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	83 000	830	0,0526%
110.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0523%
111.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	79 200	792	0,0502%
112.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	78 900	789	0,0500%
113.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0478%
114.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0470%
115.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	72 200	722	0,0458%
116.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	70 300	703	0,0446%
117.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0438%
118.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0425%
119.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0421%
120.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0413%
121.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0410%
122.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0408%
123.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	64 000	640	0,0406%
124.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0405%
125.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0397%
126.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0384%
127.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0380%
128.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0379%
129.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0366%
130.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0358%
131.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0348%
132.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0331%

133.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0319%
134.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0317%
135.	Commune de Valserhône (01 - Ain)*	49 800	498	0,0316%
136.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0279%
137.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0273%
138.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0267%
139.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0261%
140.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0245%
141.	Commune de Cusset (03 - Allier)	37 400	374	0,0237%
142.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0224%
143.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0221%
144.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0220%
145.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0218%
146.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0217%
147.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0215%
148.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0215%
149.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	33 400	334	0,0212%
150.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0211%
151.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0210%
152.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0210%
153.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0203%
154.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0203%
155.	Communauté d'agglomération Val Parisis (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0202%
156.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	31 800	318	0,0202%
157.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0197%
158.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0189%
159.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0184%
160.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0170%
161.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	26 800	268	0,0170%
162.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0167%
163.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0162%
164.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0152%
165.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0151%
166.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	23 700	237	0,0150%
167.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0149%
168.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0146%
169.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0146%
170.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0146%
171.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0145%
172.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)*	22 900	229	0,0145%
173.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0144%
174.	Commune de Rochemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0143%
175.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0139%
176.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0134%
177.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0129%



178.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	20 000	200	0,0127%
179.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0125%
180.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0125%
181.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0124%
182.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0121%
183.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	19 000	190	0,0120%
184.	Communauté de communes de l'Huisne Sartoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0120%
185.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0120%
186.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0115%
187.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0110%
188.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0108%
189.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0101%
190.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0098%
191.	Commune de Seillans (83 - Var)	15 400	154	0,0098%
192.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0097%
193.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	14 800	148	0,0094%
194.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	14 800	148	0,0094%
195.	Communauté de communes Adour Madiran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0093%
196.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0093%
197.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0089%
198.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	13 900	139	0,0088%
199.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	13 500	135	0,0086%
200.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0086%
201.	Commune de Le Puy Sainte Réparate (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0086%
202.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0086%
203.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0081%
204.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	12 700	127	0,0080%
205.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0079%
206.	Commune de Méridol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0078%
207.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0077%
208.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0074%
209.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0072%
210.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0070%
211.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0070%
212.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0067%
213.	Commune de Pontaurmur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0067%
214.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0063%
215.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0063%
216.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0063%
217.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)*	9 800	98	0,0062%
218.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0061%
219.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	9 200	92	0,0058%
220.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0058%
221.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0058%
222.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	9 000	90	0,0057%

223.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0057%
224.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0056%
225.	Commune de Pannes (45 - Loiret)*	8 900	89	0,0056%
226.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0056%
227.	Communauté d'agglomération Grand Châlon (71 - Saône-et-Loire)	8 600	86	0,0055%
228.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	8 600	86	0,0055%
229.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0055%
230.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0053%
231.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0051%
232.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0051%
233.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0049%
234.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	7 500	75	0,0048%
235.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0046%
236.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0045%
237.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
238.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0043%
239.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
240.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	6 600	66	0,0042%
241.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0041%
242.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0040%
243.	Commune de Saily-Lez-Lannoy (59 - Nord)	6 100	61	0,0039%
244.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	6 000	60	0,0038%
245.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0038%
246.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)*	5 900	59	0,0037%
247.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0037%
248.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0036%
249.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	5 700	57	0,0036%
250.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 400	54	0,0034%
251.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0034%
252.	Commune de Millery (69 - Rhône)	5 400	54	0,0034%
253.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0034%
254.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	5 300	53	0,0034%
255.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0032%
256.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0032%
257.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0032%
258.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0031%
259.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de-Dôme)	4 900	49	0,0031%
260.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	4 800	48	0,0030%
261.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	4 700	47	0,0030%
262.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0030%
263.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0029%
264.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0029%
265.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0029%
266.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0027%
267.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	4 300	43	0,0027%

268.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0027%
269.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0027%
270.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	4 100	41	0,0026%
271.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0026%
272.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0025%
273.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	4 000	40	0,0025%
274.	Commune de Léon (40 - Landes)	3 900	39	0,0025%
275.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0025%
276.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0024%
277.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0024%
278.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0023%
279.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	3 300	33	0,0021%
280.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0020%
281.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0020%
282.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
283.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
284.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0019%
285.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	3 000	30	0,0019%
286.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0019%
287.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	2 800	28	0,0018%
288.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	2 700	27	0,0017%
289.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0016%
290.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0016%
291.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0016%
292.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	2 400	24	0,0015%
293.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0015%
294.	Commune de Fournès (30 - Gard)	2 300	23	0,0015%
295.	Commune de Casseneuveil (47 - Lot-et-Garonne)*	2 300	23	0,0015%
296.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
297.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
298.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0013%
299.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0013%
300.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0013%
301.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0013%
302.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	1 900	19	0,0012%
303.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0012%
304.	Commune de Motz (73 - Savoie)	1 700	17	0,0011%
305.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	1 700	17	0,0011%
306.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	1 700	17	0,0011%
307.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0011%
308.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)*	1 500	15	0,0010%
309.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	1 500	15	0,0010%
310.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	1 500	15	0,0010%
311.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0009%
312.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0009%

313.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0009%
314.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0009%
315.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0008%
316.	Commune de Bauzémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
317.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	1 300	13	0,0008%
318.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
319.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0008%
320.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0008%
321.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0008%
322.	Commune de Duravel (46 - Lot)	1 200	12	0,0008%
323.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0007%
324.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	1 100	11	0,0007%
325.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	1 100	11	0,0007%
326.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0006%
327.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	1 000	10	0,0006%
328.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0006%
329.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	900	9	0,0006%
330.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0006%
331.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	900	9	0,0006%
332.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	800	8	0,0005%
333.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	800	8	0,0005%
334.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0005%
335.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0005%
336.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)*	700	7	0,0004%
337.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
338.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
339.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
340.	Commune d'Egliers (05 - Hautes-Alpes)	700	7	0,0004%
341.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0004%
342.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0004%
343.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	600	6	0,0004%
344.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
345.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
346.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	500	5	0,0003%
347.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
348.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Vilaine)	500	5	0,0003%
349.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0003%
350.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
351.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
352.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	400	4	0,0003%
353.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0003%
354.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
355.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
356.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0002%
357.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%

358.	Commune de Bathélemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
359.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
360.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
<b>Total général</b>		<b>157 794 800</b>	<b>1 577 948</b>	<b>100,0000%</b>

L'élément B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 19 du Prospectus de Base est complété avec le paragraphe suivant :

<b>B.10</b> <b>Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes</b>	<b>Emetteur:</b> Les rapports des commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 ne contiennent aucune réserve.
---	---

L'élément B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant aux pages 19 et 20 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<b>B.12</b> <b>Informations financières sélectionnées historiques clés</b>	<b>Emetteur:</b> Les informations présentées ci-après sont établies sur la base des comptes annuels de l'Emetteur établis selon le référentiel IFRS. Les comptes annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes. Toutefois, seuls les comptes annuels de l'Emetteur en normes françaises ont valeur légale. Les comptes annuels en normes françaises et en normes IFRS ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base.		
	Eléments bilanciels aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) <sup>1</sup> :		
		<b>31 décembre 2018 (audités)</b>	<b>31 décembre 2019 (audités)</b>
	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 229 911	3 160 500
	Réserve de liquidité	856 390	947 523
	Autres	135 425	248 768
	<b>Total Actifs</b>	<b>3 221 726</b>	<b>4 356 701</b>
	Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974
	Autres	107 508	195 873
	Fonds propres	117 309	123 854
	<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 221 726</b>	<b>4 036 974</b>

<sup>1</sup> Les informations au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dont l'application n'a eu aucun impact significatif pour l'Emetteur.

Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>
Produit net bancaire	9 705	11 066
Résultat brut d'exploitation	-1 311	-508
<b>Résultat net</b>	<b>-1 712</b>	<b>-1 191</b>

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, traduit une augmentation du produit net bancaire qui reste néanmoins encore insuffisante pour parvenir à l'équilibre en raison de charges fixes d'un montant supérieur d'une période sur l'autre. Le produit net bancaire est principalement le résultat (i) de la marge nette d'intérêt en progression de 29% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et (ii) pour une part limitée de plus-values de cessions de titres liées à la gestion de la réserve de liquidité.

A l'exception de ce qui est mentionné aux paragraphes B.4b et D.2 du présent résumé concernant la pandémie de Covid-19, à la date du Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur et il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.

Le dernier paragraphe de l'élément B.13 du résumé intitulé « Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 20 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<b>B.13</b> <b>Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</b>	<b>Emetteur:</b> Le 13 mars 2020, l'Emetteur a clôturé une vingt-troisième augmentation de capital d'un montant nominal total de 3.200.000 (trois millions deux cent mille) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à 150.000.000 (cent cinquante millions) euros.
--	--

L'élément B.19/B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 24 du Prospectus de Base est complété avec le paragraphe suivant :

<b>B.19/B.10</b> <b>Réserves</b> <b>contenues dans</b> <b>le rapport des</b> <b>Commissaires</b> <b>aux comptes</b>	<p><b>ST :</b></p> <p>Les rapports des commissaires aux comptes de la ST sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ne contiennent aucune réserve.</p>
--	---

L'élément B.19/B.12 du résumé intitulé « Informations financières historiques clés » figurant aux pages 24 et 25 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<b>B.19/B.12</b> <b>Informations</b> <b>financières</b> <b>sélectionnées</b> <b>historiques clés</b>	<p><b>ST :</b></p> <p>Les chiffres fournis dans les tableaux ci-dessous sont tirés des comptes consolidés annuels de la ST établis selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes.</p> <p>Eléments bilanciaux aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</td> <td style="text-align: right;">2 229 911</td> <td style="text-align: right;">3 160 500</td> </tr> <tr> <td>Réserve de liquidité</td> <td style="text-align: right;">862 014</td> <td style="text-align: right;">952 862</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">137 562</td> <td style="text-align: right;">251 199</td> </tr> <tr> <td><b>Total Actifs</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3 229 487</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 364 561</b></td> </tr> <tr> <td>Dettes représentées par un titre</td> <td style="text-align: right;">2 996 909</td> <td style="text-align: right;">4 036 974</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs</td> <td style="text-align: right;">108 093</td> <td style="text-align: right;">196 097</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td style="text-align: right;">124 485</td> <td style="text-align: right;">131 490</td> </tr> <tr> <td><b>Total passifs et capitaux propres</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3 229 487</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 364 561</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td style="text-align: right;">9 745</td> <td style="text-align: right;">11 106</td> </tr> <tr> <td>Résultat brut d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">-1 304</td> <td style="text-align: right;">-503</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat Net</b></td> <td style="text-align: right;"><b>-1 705</b></td> <td style="text-align: right;"><b>-1 186</b></td> </tr> </tbody> </table>		<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 229 911	3 160 500	Réserve de liquidité	862 014	952 862	Autres	137 562	251 199	<b>Total Actifs</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>	Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974	Autres passifs	108 093	196 097	Fonds propres	124 485	131 490	<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>		<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>	Produit net bancaire	9 745	11 106	Résultat brut d'exploitation	-1 304	-503	<b>Résultat Net</b>	<b>-1 705</b>	<b>-1 186</b>
	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>																																						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 229 911	3 160 500																																						
Réserve de liquidité	862 014	952 862																																						
Autres	137 562	251 199																																						
<b>Total Actifs</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>																																						
Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974																																						
Autres passifs	108 093	196 097																																						
Fonds propres	124 485	131 490																																						
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>																																						
	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>																																						
Produit net bancaire	9 745	11 106																																						
Résultat brut d'exploitation	-1 304	-503																																						
<b>Résultat Net</b>	<b>-1 705</b>	<b>-1 186</b>																																						

	<p>Il est également précisé, en complément des états financiers de la ST, qu'aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, les montants non libérés des engagements d'apport en capital des collectivités membres s'élevaient respectivement à 17,54 millions d'euros et 25,44 millions d'euros.</p> <p>Le principal actif au bilan de la ST étant constitué par sa participation à 99,9% dans l'Emetteur, le résultat brut d'exploitation négatif enregistré par la ST au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, procède des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut négatif de l'Emetteur à ces mêmes dates.</p> <p>A l'exception de ce qui est mentionné aux paragraphes B.4b et D.2 du présent résumé concernant la pandémie de Covid-19, à la date du Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST et il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2019.</p>
--	--

Le dernier paragraphe de l'élément B.19/B.13 du résumé intitulé « Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 25 et 26 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<p><b>B.19/B.13</b>  <b>Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</b></p>	<p><b>ST :</b>  Le 13 mars 2020, la ST a clôturé une vingt-troisième augmentation de capital d'un montant nominal total de 3.335.000 (trois millions trois cent trente-cinq mille) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital souscrit de la ST s'élève à 157.794.800 (cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) euros.</p>
---	---

Le quatrième paragraphe de l'élément B.19/B.47 du résumé intitulé « Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur » figurant à la page 27 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<p><b>B.19/B.47</b>  <b>Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur</b></p>	<p>Au 31 décembre 2019, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3 160 500 milliers d'euros.</p>
---	--

Dans l'élément D.2 du résumé intitulé « Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur » figurant aux pages 37 à 39 du Prospectus de Base, les paragraphes (v) et (x) de la partie « Risques liés à l'Emetteur, notamment à son statut et son activité d'établissement de crédit » et (i) de la partie « Risques



politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l'Etat où l'Emetteur exerce ses activités » sont modifiés de la manière suivante :

<p><b>D.2</b> <b>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur</b></p>	<p><b>Risques relatifs à l'Emetteur</b></p> <p><u>Risques liés à l'Emetteur, notamment à son statut et son activité d'établissement de crédit :</u></p> <p>(v) Les risques opérationnels de l'Emetteur, liés à une défaillance de ses processus, de ses ressources humaines (y compris fraude interne ou défaillance d'une personne essentielle à son activité dans un contexte de pandémie), de son système d'information, risques liés à des événements extérieurs (y compris fraude externe), le risque juridique, le risque de non-conformité et le risque de réputation ;</p> <p>(x) Le risque lié au volume des adhésions et son impact sur les fonds propres et donc sur l'activité de l'Emetteur, en particulier dans un contexte de montée d'incertitude pour les Collectivités lié notamment au report du deuxième tour des élections municipales compte-tenu de la pandémie actuelle ;</p> <p><u>Risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l'Etat où l'Emetteur exerce ses activités</u></p> <p>(i) Les risques liés à l'environnement politique et économique, les risques liés aux circonstances financières spécifiques de l'Etat où l'Emetteur exerce ses activités, la France, ces risques étant accrus dans le contexte de pandémie actuel ;</p>
--	--

## **MODIFICATIONS RELATIVES A LA PERIODE DE TRANSITION VERS LA SORTIE DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPEENNE**

Toutes les références dans le Prospectus de Base à l'«**EEE**» ou à l'Espace Economique Européen sur la page de couverture du Prospectus de Base, dans les sections «**Résumé du programme**», «**Modèle de conditions définitives**», «**Annexe 1 – Résumé de l'Emission**» et «**Information Générale**» sont réputées inclure également une référence au Royaume-Uni, lorsque cela est nécessaire.

Le paragraphe intitulé Espace Economique Européen dans la section «**SOUSCRIPTION ET VENTE**» en pages 306 et 307 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

### **« 2. ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPEEN – ROYAUME-UNI**

Chaque Agent Placeur est réputé avoir déclaré et garanti qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public de Titres dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen (**EEE**) ou au Royaume-Uni. Chaque Agent Placeur pourra cependant effectuer une offre au public de Titres dans cet Etat membre de l'EEE ou au Royaume-Uni :

- (a) si les Conditions Définitives applicables aux Titres spécifient qu'une offre de ces Titres peut être faite autrement qu'en conformité avec l'Article 3(2) de la Directive Prospectus dans cet Etat membre de l'EEE ou au Royaume-Uni (une **Offre Non Exemptée**), après la date de publication d'un Prospectus de Base relatif à ces Titres ayant obtenu le visa des autorités compétentes de l'Etat membre de l'EEE ou du Royaume-Uni, ou, le cas échéant, ayant été approuvé dans un autre Etat membre de l'EEE ou au Royaume-Uni et notifié aux autorités compétentes de cet Etat membre de l'EEE ou du Royaume-Uni, sous réserve que chacun de ces Prospectus de Base ait été ultérieurement complété par les Conditions Définitives prévoyant cette Offre Non Exemptée, conformément à la Directive Prospectus, pendant la période commençant et finissant aux dates spécifiées dans ledit Prospectus de Base ou lesdites Conditions Définitives, selon le cas ;
- (b) à tout moment à une personne morale qui est un investisseur qualifié, au sens de la Directive Prospectus ;
- (c) à tout moment à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus), sous réserve du consentement préalable de l'Agent Placeur concerné ou des Agents Placeurs nommés par l'Emetteur pour une telle offre ; ou
- (d) à tout moment dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus,

à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (b) à (d) ci-dessus ne requièrent la publication par l'Emetteur ou le(s) Agent(s) Placeur(s) d'un Prospectus de Base conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au Prospectus de Base conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de cette disposition, (a) l'expression **offre au public de Titres** dans tout Etat membre de l'EEE ou au Royaume-Uni signifie la communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces Titres, et (b) l'expression **Directive**

**Prospectus** signifie la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée ou remplacée.

## FACTEURS DE RISQUES

La section « Facteurs de risque » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le paragraphe intitulé « Risques liés aux ressources humaines » figurant page 48 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Du fait de son modèle et dans un contexte qualifié encore de démarrage de ses activités, l'Emetteur s'appuie sur un nombre limité de personnes pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact sur son activité. Ce risque est accru dans un environnement de pandémie. »

2. Le paragraphe intitulé « Risques liés aux adhésions » figurant page 50 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Bien que la création de l'Emetteur procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de Collectivités, le démarrage et le développement de son activité sont exposés à plusieurs variables, notamment à l'intérêt qu'il suscitera auprès des Collectivités. Ces variables pourraient retarder l'acquisition des fonds propres de l'Emetteur alimentés par les apports en capital initial que les Collectivités versent à l'entrée dans la ST et donc du volume d'activité envisagé par l'Emetteur, voire empêcher qu'il soit atteint.

En ce qui concerne les effets de la pandémie actuelle sur les activités et le développement de l'Emetteur, le décalage du deuxième tour des élections municipales et la montée des incertitudes entourant cette situation pourraient retarder l'adhésion de nouvelles collectivités locales et la mise en place de nouveaux crédits. »

3. Le paragraphe intitulé « Risque lié à l'environnement économique et politique » figurant pages 50 et 51 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'Emetteur étant un établissement financier, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés et à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Son exposition au secteur public local français soumet l'Emetteur à des risques de pertes provenant d'éventuelles évolutions défavorables des conjonctures politiques, économiques et légales françaises ou européennes, notamment l'instabilité sociale, les changements de politiques publiques – locales ou nationales – ou celles des banques centrales.

L'Emetteur pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défaut de dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes de terrorismes ou des conflits armés). De tels événements peuvent intervenir de manière brutale et pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de l'Emetteur. A cet égard, les marchés financiers, notamment le marché obligataire sur lequel se finance l'Emetteur, sont significativement et négativement impactés depuis mars 2020 par l'épidémie de Covid 19 et les restrictions de circulation et suspensions d'activités qu'elle impose ; cette épidémie devrait plus généralement affecter négativement la croissance mondiale sur l'exercice 2020, notamment les perspectives économiques en France.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro. Le niveau élevé de la dette de certains États européens a notamment fait émerger des préoccupations relatives aux défauts souverains et à la zone euro. L'issue de cette situation ne peut pas encore être anticipée. A ce titre, la persistance ou la dégradation de conditions économiques et de marché défavorables connus par la zone Euro ces dernières années pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et, notamment, sur l'Emetteur. Au regard de l'épidémie de Covid 19 et des mesures prise par les Etats et les collectivités locales pour soutenir l'activité économique dans ces circonstances exceptionnelles, la dette publique devrait connaître une augmentation significative et pourrait donc aggraver ces préoccupations.

En outre, si l'un de ces évènements devait conduire à l'abaissement de la notation de la France et/ou des Membres, cela conduirait à la détérioration des conditions de financement de l'Emetteur et donc au renchérissement des crédits consentis aux Membres. En conséquence, chacun de ces facteurs, dans la mesure où il affecterait l'Etat français ou le secteur public local pourrait affecter de manière significative l'activité de l'Emetteur, les conditions financières, de même que les résultats de son activité. Ce risque est accru dans le contexte de pandémie actuel. »

4. Le troisième paragraphe de la Section 3.1 intitulée « Risques liés aux Garanties Membres » figurant page 59 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, l'Emetteur détenait une réserve de liquidité représentant 22% du total de bilan contre 27% pour l'encours de Crédits Moyen-Long Terme accordés aux Membres. »

## PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

La section « Présentation de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le neuvième paragraphe du paragraphe intitulé « Caractéristiques et missions » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 77 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la suite de la vingt-troisième augmentation de capital de la ST le 13 mars 2020 se traduisant par une augmentation de capital de l'Emetteur d'un montant nominal total de 3.335.000 (trois millions trois cent trente-cinq mille) euros, le capital social a été porté à 157.794.800 (cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) euros et les Collectivités Membres actionnaires sont au nombre de 360 à la date du présent Prospectus de Base. »

2. Le dixième paragraphe du paragraphe intitulé « Caractéristiques et missions » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 77 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la date du présent Prospectus de Base, le montant du capital social de la ST s'élève à cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents (157.794.800) euros, les Collectivités Membres s'étant engagées à souscrire au capital de la ST pour un montant total de 180.413.900 euros, ces dernières ayant la possibilité, si elles le souhaitent, de verser leur ACI de façon échelonnée, en trois tranches étalées sur trois années, en cinq tranches, étalées sur cinq années ou sous certaines conditions dans le cadre d'un échelonnement sur une durée plus importante (voir paragraphe 4.2 (b) (ii) « *Apport en capital initial* » du Prospectus de Base). A la date du présent Prospectus de Base, le capital social de l'Emetteur s'élève à un montant de 150.000.000 (cent cinquante millions) euros. »

3. Le dixième paragraphe du paragraphe intitulé « Modèle économique et financier » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 80 du Prospectus de Base et commençant par « Avec un ratio de solvabilité » est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Avec un ratio de solvabilité de 15,78% au 31 décembre 2019, le Groupe Agence France Locale dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, le Groupe s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles. »

4. Les douzième et treizième paragraphes du paragraphe intitulé « Modèle économique et financier » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 80 du Prospectus de Base (commençant par « au 31 décembre 2018, les ratios prudentiels du Groupe Agence France Locale » et se terminant par « ratio NSFR à 165% (*French GAAP*) » sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Au 31 décembre 2019, les ratios prudentiels de l'Emetteur étaient les suivants, en notant que les ratios de fonds propres sont communiqués sur une base consolidée :

- un ratio « *Common Equity Tier One* » à 15,78% ;
- un ratio LCR à 428% ; et
- un ratio NSFR à 186%. »

5. Le dernier paragraphe du paragraphe intitulé « Modèle économique et financier » de la section intitulée « Présentation de l'Emetteur » figurant à la page 81 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'AFL a demandé à l'ACPR le statut de d'établissement de crédit public de développement. Dans l'hypothèse où l'AFL serait reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des prêts de développement incitatifs de l'actif du bilan, le ratio de levier pour le Groupe Agence France Locale s'élèverait à 11,98% au 31 décembre 2019. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,78%. »

## INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

La présente section « Informations financières sélectionnées » est ajoutée après la section « Présentation de l’Emetteur » du Prospectus de Base.

### *Information financières sélectionnées relatives à l’Emetteur*

Les informations présentées ci-après sont établies sur la base des comptes annuels de l’Emetteur établis selon le référentiel IFRS. Les comptes annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes. Toutefois, seuls les comptes annuels de l’Emetteur en normes françaises ont valeur légale. Les comptes annuels en normes françaises et en normes IFRS ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base.

Eléments bilanciaux aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 (en milliers d’euros)<sup>1</sup> :

	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 229 911	3 160 500
Réserve de liquidité	856 390	947 523
Autres	135 425	248 678
<b>Total Actifs</b>	<b>3 221 726</b>	<b>4 356 701</b>
Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974
Autres	107 508	195 873
Fonds propres	117 309	123 854
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 221 726</b>	<b>4 356 701</b>

<sup>1</sup> Les informations au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dont l’application n’a eu aucun impact significatif pour l’Emetteur.

Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d’euros) :

	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>
Produit net bancaire	9 705	11 066
Résultat brut d’exploitation	-1 311	-503
<b>Résultat net</b>	<b>-1 712</b>	<b>-1 191</b>

Le résultat brut d’exploitation négatif au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2019, traduit une augmentation du produit net bancaire qui reste néanmoins encore insuffisante pour parvenir à l’équilibre en raison de charges fixes d’un montant supérieur d’une période sur l’autre. Le produit net bancaire est principalement le résultat (i) de la marge nette d’intérêt en progression de 29% par rapport à l’exercice clos le 31 décembre 2018 et (ii) pour un montant limité, de plus-values de cessions de titres liées à la gestion de la réserve de liquidité.



*Information financières sélectionnées relatives à la ST*

Les chiffres fournis dans les tableaux ci-dessous sont tirés des comptes consolidés annuels de la ST établis selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes.

Eléments bilanciaux aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

	<b>31 décembre 2018 (audités)</b>	<b>31 décembre 2019 (audités)</b>
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 229 911	3 160 500
Réserve de liquidité	862 014	952 862
Autres	137 562	251 199
<b>Total Actifs</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>
Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974
Autres passifs	108 093	196 097
Fonds propres	124 485	154 460
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>

Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

	<b>31 décembre 2018 (audités)</b>	<b>31 décembre 2019 (audités)</b>
Produit net bancaire	9 745	11 106
Résultat brut d'exploitation	-1 304	-503
<b>Résultat Net</b>	<b>-1 705</b>	<b>-1 186</b>

Il est également précisé, en complément des états financiers de la ST, qu'aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, les montants non libérés des engagements d'apport en capital des collectivités membres s'élevaient respectivement à 17,54 millions d'euros et 25,44 millions d'euros.

Le principal actif au bilan de la ST étant constitué par sa participation à 99,9% dans l'Emetteur, le résultat brut d'exploitation négatif enregistré par la ST au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, procède des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut négatif de l'Emetteur à ces mêmes dates.

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Les deuxième à sixième paragraphes de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 85 à 87 du Prospectus de Base, sont supprimés et remplacés par les paragraphes suivants :

- « - les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l’Emetteur au 31 décembre 2018 contenant les comptes au 31 décembre 2018 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l’Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l’Emetteur 2018**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l’Emetteur au 31 décembre 2019 contenant les comptes au 31 décembre 2019 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l’Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l’Emetteur 2019**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l’Emetteur au 31 décembre 2018 contenant les comptes au 31 décembre 2018 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l’Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l’Emetteur 2018**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l’Emetteur au 31 décembre 2019 contenant les comptes au 31 décembre 2019 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l’Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l’Emetteur 2019**) ;
- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés de la ST aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 incluant les rapports des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes consolidés précités (respectivement, les **Comptes Consolidés de la ST 2018** et les **Comptes Consolidés de la ST 2019**) ; et »

La table de concordance de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 86 à 87 du Prospectus de Base, est supprimée et remplacée par la table suivante :

**Table de concordance**

<b>Information incorporée par référence (Annexe IV au Règlement 809/2004/EC)</b>	<b>Référence</b>	
<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Emetteur</b>		
	<b>Comptes annuels IFRS de l'Emetteur 2018</b>	<b>Comptes annuels IFRS de l'Emetteur 2019</b>
<u>Informations financières historiques</u>		
<u>Etats Financiers</u>		
Bilan	Page 141	Page 135
Compte de résultat	Page 142	Page 136
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	Page 143	Page 137
Tableau de variation des capitaux propres	Page 144	Page 138
Tableau des flux de trésorerie	Page 145	Page 139
Annexes	Pages 146 à 172	Pages 140 à 164
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u>		
Rapport des commissaires aux comptes	Pages 138 à 140	Pages 165 à 167

	<b>Comptes annuels <i>French Gaap</i> de l'Emetteur 2018</b>	<b>Comptes annuels <i>French Gaap</i> de l'Emetteur 2019</b>
<u>Informations financières historiques</u>		
<u>Etats Financiers</u>		
Bilan	Page 121	Page 118
Compte de résultat	Page 122	Page 119
Engagement hors bilan	Page 123	Page 120

Annexes	Pages 124 à 137	Pages 121 à 134
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u> Rapport des commissaires aux comptes	Pages 115 à 120	Entre les pages 134 et 135

<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la ST</b>		
	<b>Comptes Consolidés de la ST 2018</b>	<b>Comptes Consolidés de la ST 2019</b>
<u>Informations financières historiques</u> <u>Etats Financiers consolidés</u>		
Bilan consolidé	Page 120	Page 122
Compte de résultat consolidé	Page 121	Page 123
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	Page 122	Page 124
Tableau de variation des capitaux propres	Page 123	Page 125
Tableau des flux de trésorerie	Page 124	Page 126
Annexes	Pages 125 à 153	Pages 127 à 152
<u>Vérifications des informations financières historiques annuelles</u> Rapport des commissaires aux comptes	Pages 115 à 119	Pages 153 à 157

## DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) « Investissements financiers » du paragraphe 1.2 « Investissements » figurant à la page 137 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 947,5 millions d'euros. »

2. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « *Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre* » du paragraphe (a) « Le Crédit Moyen-Long Terme » du paragraphe 2.6 « Politique d'octroi » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 145 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, le montant total des Crédits Moyen-Long Terme accordés depuis le début des activités de l'Agence France Locale s'élève à 3.417 millions d'euros. »

3. Le paragraphe 10.1 « Capital social » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 184 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, le capital social de l'Emetteur s'élève à la somme de 150.000.000 (cent cinquante millions) d'euros, divisé en un million cent cinquante mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

4. Le paragraphe 10.3 « Dettes représentées par un titre » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 184 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 4 036 974 milliers d'euros. »

5. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (i) intitulé « ratio de solvabilité » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 190 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Avec un ratio de solvabilité de 15,78% au 31 décembre 2019, le Groupe Agence France Locale dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, le Groupe s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles. »

6. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (ii) intitulé « ratio de levier » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 191 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'AFL a demandé à l'ACPR le statut de d'établissement de crédit public de développement. Dans l'hypothèse où l'AFL serait reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des prêts de développement incitatifs de l'actif du bilan, le ratio de levier pour le

Groupe Agence France Locale s'élèverait à 11,98% au 31 décembre 2019. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,78%. »

7. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) intitulé « Exigences en liquidité » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 191 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, le ratio LCR à s'élevait à 428% et le ratio NSFR à 186%. »

## DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « Description des garanties et du mécanisme de garantie » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le quatrième paragraphe du paragraphe (a) « principe » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant en page 197 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3.160.500 milliers d'euros. »

2. Le sous-paragraphe (i) « Capital social » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 264 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« A la date du présent Prospectus de Base, le capital social de la ST s'élève à la somme de 157.794.800 (cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) euros, divisé en 1.577.948 (un million cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

3. Le sous-paragraphe (ii) « Dettes représentées par un titre » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la Section 4. « Description de la ST » en page 264 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2019, la ST ne détenait aucune dette dans ses comptes sociaux. Dans ses comptes consolidés, la ST ne détenait que les dettes de l'AFL, dont le montant représenté par un titre s'élevait à 4.037 millions d'euros selon le référentiel IFRS. »

4. Les deux premières phrases du troisième paragraphe du paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant en page 265 du Prospectus de Base sont remplacées comme suit

« Au 14 mars 2020, le capital social de la ST est détenu par 360 Collectivités. Seule la Métropole Aix-Marseille-Provence détient plus de 10% du capital social (11,35%) et sa participation devrait à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale. »

5. Le tableau présentant l'actionnariat de la ST au paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant aux pages 265 à 273 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	11,3542 %
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	9,4424%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	8,9947%
4.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	4,6586%
5.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	6 967 700	69 677	4,4157%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
6.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	4,1256%
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	3,7314%
8.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	3,5847%
9.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,8768%
10.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	2,5631%
11.	Département de la Seine-Saint-Denis	2 750 000	27 500	1,7428%
12.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,7224%
13.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,7187%
14.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,5501%
15.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,5042%
16.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,4913%
17.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,4379%
18.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,4008%
19.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,3643%
20.	Région Occitanie	2 000 000	20 000	1,2675%
21.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	1,2199%
22.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	1,0770%
23.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,9993%
24.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 516 500	15 165	0,9611%
25.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,9401%
26.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,9341%
27.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,9304%
28.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,8897%
29.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,8698%
30.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,8605%
31.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,7301%
32.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 062 200	10 622	0,6732%
33.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 052 600	10 526	0,6671%
34.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,6581%
35.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,6255%
36.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,5352%
37.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,5048%
38.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,5016%
39.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,4990%
40.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,4142%
41.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,4011%
42.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,3785%
43.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,3754%
44.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,3449%
45.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	534 300	5 343	0,3386%
46.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	532 800	5 328	0,3377%
47.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,3307%



	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
48.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2992%
49.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2962%
50.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	455 500	4 555	0,2887%
51.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2882%
52.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2712%
53.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,2602%
54.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	383 000	3 830	0,2427%
55.	Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,2281%
56.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,2143%
57.	Commune de Châlon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	336 300	3 363	0,2131%
58.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,2122%
59.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	326 900	3 269	0,2072%
60.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1997%
61.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1904%
62.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1877%
63.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1859%
64.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1804%
65.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1665%
66.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1655%
67.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1627%
68.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	254 700	2 547	0,1614%
69.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1599%
70.	Sète Agglopolé Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1577%
71.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1553%
72.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1541%
73.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	227 700	2 277	0,1443%
74.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1380%
75.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	208 500	2 085	0,1321%
76.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,1224%
77.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,1173%
78.	Commune d'Épinay-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	183 300	1 833	0,1162%
79.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,1156%
80.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,1139%
81.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,1137%
82.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,1108%
83.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,1096%
84.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,1063%
85.	Commune de Vichy (03 - Allier)	161 200	1 612	0,1022%
86.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0977%
87.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	153 300	1 533	0,0972%
88.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0961%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
89.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0942%
90.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0922%
91.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0902%
92.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	131 300	1 313	0,0832%
93.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0778%
94.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	118 200	1 182	0,0749%
95.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0748%
96.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0732%
97.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0679%
98.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0677%
99.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0650%
100.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	98 000	980	0,0621%
101.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0616%
102.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0610%
103.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	93 000	930	0,0589%
104.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0579%
105.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0577%
106.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0556%
107.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0547%
108.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0526%
109.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	83 000	830	0,0526%
110.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0523%
111.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	79 200	792	0,0502%
112.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	78 900	789	0,0500%
113.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0478%
114.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0470%
115.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	72 200	722	0,0458%
116.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	70 300	703	0,0446%
117.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0438%
118.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0425%
119.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0421%
120.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0413%
121.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0410%
122.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0408%
123.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	64 000	640	0,0406%
124.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0405%
125.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0397%
126.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0384%
127.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0380%
128.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0379%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
129.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0366%
130.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0358%
131.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0348%
132.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0331%
133.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0319%
134.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0317%
135.	Commune de Valsérhône (01 - Ain)*	49 800	498	0,0316%
136.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0279%
137.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0273%
138.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0267%
139.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0261%
140.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0245%
141.	Commune de Cusset (03 - Allier)	37 400	374	0,0237%
142.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0224%
143.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0221%
144.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0220%
145.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0218%
146.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0217%
147.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0215%
148.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0215%
149.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	33 400	334	0,0212%
150.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0211%
151.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0210%
152.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0210%
153.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0203%
154.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0203%
155.	Communauté d'agglomération Val Paris (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0202%
156.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	31 800	318	0,0202%
157.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0197%
158.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0189%
159.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0184%
160.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0170%
161.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	26 800	268	0,0170%
162.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0167%
163.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0162%
164.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0152%
165.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0151%
166.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	23 700	237	0,0150%
167.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0149%
168.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0146%
169.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0146%
170.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0146%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
171.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0145%
172.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)*	22 900	229	0,0145%
173.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0144%
174.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0143%
175.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0139%
176.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0134%
177.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0129%
178.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	20 000	200	0,0127%
179.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0125%
180.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0125%
181.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0124%
182.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0121%
183.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	19 000	190	0,0120%
184.	Communauté de communes de l'Huisne Sartoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0120%
185.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0120%
186.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0115%
187.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0110%
188.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0108%
189.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0101%
190.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0098%
191.	Commune de Seillans (83 - Var)	15 400	154	0,0098%
192.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0097%
193.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	14 800	148	0,0094%
194.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	14 800	148	0,0094%
195.	Communauté de communes Adour Madiran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0093%
196.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0093%
197.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0089%
198.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	13 900	139	0,0088%
199.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	13 500	135	0,0086%
200.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0086%
201.	Commune de Le Puy Sainte Réparate (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0086%
202.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0086%
203.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0081%
204.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	12 700	127	0,0080%
205.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0079%
206.	Commune de Mérindol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0078%
207.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0077%
208.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0074%
209.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0072%
210.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0070%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
211.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0070%
212.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0067%
213.	Commune de Pontaumur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0067%
214.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0063%
215.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0063%
216.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0063%
217.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)*	9 800	98	0,0062%
218.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0061%
219.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	9 200	92	0,0058%
220.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0058%
221.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0058%
222.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	9 000	90	0,0057%
223.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0057%
224.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0056%
225.	Commune de Pannes (45 - Loiret)*	8 900	89	0,0056%
226.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0056%
227.	Communauté d'agglomération Grand Châlon (71 - Saône-et-Loire)	8 600	86	0,0055%
228.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	8 600	86	0,0055%
229.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0055%
230.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0053%
231.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0051%
232.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0051%
233.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0049%
234.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	7 500	75	0,0048%
235.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0046%
236.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0045%
237.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
238.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0043%
239.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
240.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	6 600	66	0,0042%
241.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0041%
242.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0040%
243.	Commune de Saily-Lez-Lannoy (59 - Nord)	6 100	61	0,0039%
244.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	6 000	60	0,0038%
245.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0038%
246.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)*	5 900	59	0,0037%
247.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0037%
248.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0036%
249.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	5 700	57	0,0036%
250.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 400	54	0,0034%
251.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0034%
252.	Commune de Millery (69 - Rhône)	5 400	54	0,0034%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
253.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0034%
254.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	5 300	53	0,0034%
255.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0032%
256.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0032%
257.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0032%
258.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0031%
259.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de-Dôme)	4 900	49	0,0031%
260.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	4 800	48	0,0030%
261.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	4 700	47	0,0030%
262.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0030%
263.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0029%
264.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0029%
265.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0029%
266.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0027%
267.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	4 300	43	0,0027%
268.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0027%
269.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0027%
270.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	4 100	41	0,0026%
271.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0026%
272.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0025%
273.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	4 000	40	0,0025%
274.	Commune de Léon (40 - Landes)	3 900	39	0,0025%
275.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0025%
276.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0024%
277.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0024%
278.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0023%
279.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	3 300	33	0,0021%
280.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0020%
281.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0020%
282.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
283.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
284.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0019%
285.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	3 000	30	0,0019%
286.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0019%
287.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	2 800	28	0,0018%
288.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	2 700	27	0,0017%
289.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0016%
290.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0016%
291.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0016%
292.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	2 400	24	0,0015%
293.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0015%
294.	Commune de Fournès (30 - Gard)	2 300	23	0,0015%
295.	Commune de Casseneuil (47 - Lot-et-Garonne)*	2 300	23	0,0015%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
296.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
297.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
298.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0013%
299.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0013%
300.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0013%
301.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0013%
302.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	1 900	19	0,0012%
303.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0012%
304.	Commune de Motz (73 - Savoie)	1 700	17	0,0011%
305.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	1 700	17	0,0011%
306.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	1 700	17	0,0011%
307.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0011%
308.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)*	1 500	15	0,0010%
309.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	1 500	15	0,0010%
310.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	1 500	15	0,0010%
311.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0009%
312.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0009%
313.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0009%
314.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0009%
315.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0008%
316.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
317.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	1 300	13	0,0008%
318.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
319.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0008%
320.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0008%
321.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0008%
322.	Commune de Duravel (46 - Lot)	1 200	12	0,0008%
323.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0007%
324.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	1 100	11	0,0007%
325.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	1 100	11	0,0007%
326.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0006%
327.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	1 000	10	0,0006%
328.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0006%
329.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	900	9	0,0006%
330.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0006%
331.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	900	9	0,0006%
332.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	800	8	0,0005%
333.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	800	8	0,0005%
334.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0005%
335.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0005%
336.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)*	700	7	0,0004%
337.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
338.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%

	<b>Collectivités</b>	<b>Montant Souscrit (euros)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% détenion</b>
339.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
340.	Commune d'Eygliers (05 - Hautes-Alpes)	700	7	0,0004%
341.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0004%
342.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0004%
343.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	600	6	0,0004%
344.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
345.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
346.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	500	5	0,0003%
347.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
348.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Villaine)	500	5	0,0003%
349.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0003%
350.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
351.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
352.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	400	4	0,0003%
353.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0003%
354.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
355.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
356.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0002%
357.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
358.	Commune de Bathélemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
359.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
360.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
	<b>Total général</b>	<b>157 794 800</b>	<b>1 577 948</b>	<b>100,000 0%</b>



## EVENEMENTS RECENTS

Après la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » il est inséré après la page 302 du Prospectus de Base une section « Evènements Récents » dans laquelle sont inclus les paragraphes qui suivent :

### **« Membres Garants :**

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite « *Loi Engagement et Proximité* », modifie par son article 67, les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, texte fondateur du Groupe Agence France Locale, et étend désormais, au-delà des collectivités territoriales, à tous les groupements de collectivités territoriales et établissements publics locaux la possibilité de souscrire au capital de la ST. Un décret dont la publication est attendue, précisera les conditions de seuils s'appliquant à la situation financière et au niveau d'endettement qui devront être satisfaits pour toute nouvelle entité devenant actionnaire de la ST à compter de sa publication.

Cette évolution ouvre un espace supplémentaire de développement pour le Groupe Agence France Locale, qui se prépare, dans un premier temps et sous réserve de l'accord de ses instances décisionnaires, à accueillir d'ici la fin de l'exercice en cours ses premiers syndicats membres.

### **Pandémie de Covid-19 :**

La pandémie de Covid-19 engendre d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment de fortes perturbations sur les marchés financiers, la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production, mais également la modification des modes de vie et de consommation. Au niveau de son organisation, l'Emetteur a mis en place une cellule de crise et adopté des mesures de sorte à assurer un fonctionnement opérationnel normal tout en limitant les risques de contagion pour ses équipes de sorte à continuer de remplir son mandat dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les effets de la pandémie actuelle sur les activités et le développement du Groupe Agence France Locale, le décalage du deuxième tour des élections municipales et la montée des incertitudes entourant cette situation pourraient retarder l'adhésion de nouvelles collectivités locales et la mise en place de nouveaux crédits. En revanche, il est trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact de ces événements sur le volume annuel de la production de crédits, compte-tenu du fait que cette dernière est traditionnellement très concentrée sur la fin de l'année. »

## MODELE DE CONDITIONS DÉFINITIVES

1. L'annexe 1 « Résumé de l'émission » figurant aux pages 330 à 368 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

Dans l'élément B.4b du résumé intitulé « Description de toutes les tendances connues touchant l'Emetteur ainsi que les marchés sur lesquels il intervient » figurant aux pages 332 à 333 du Prospectus de Base, les deux paragraphes suivants sont ajoutés à la fin de cet élément :

<b>B.4b</b> <b>Description de toutes les tendances connues touchant l'Emetteur ainsi que les marchés sur lesquels il intervient</b>	La pandémie de Covid-19 engendre d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment de fortes perturbations sur les marchés financiers, la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production, mais également la modification des modes de vie et de consommation. Au niveau de son organisation, l'Emetteur a mis en place une cellule de crise et adopté des mesures de sorte à assurer un fonctionnement opérationnel normal tout en limitant les risques de contagion pour ses équipes de sorte à continuer de remplir son mandat dans les meilleures conditions.  En ce qui concerne les effets de la pandémie actuelle sur les activités et le développement du Groupe Agence France Locale, le décalage du deuxième tour des élections municipales et la montée des incertitudes entourant cette situation pourraient retarder l'adhésion de nouvelles collectivités locales et la mise en place de nouveaux crédits. En revanche, il est trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact de ces événements sur le volume annuel de la production de crédits, compte-tenu du fait que cette dernière est traditionnellement très concentrée sur la fin de l'année.
--	--

Dans l'élément B.5 du résumé intitulé « Description du Groupe de l'Emetteur et de la position de l'Emetteur au sein du Groupe » figurant aux pages 333 à 343 du Prospectus de Base l'avant-dernier paragraphe et la liste des Collectivités Membres sont remplacés par le paragraphe et la liste suivants :

**B.5**  
**Description du**  
**Groupe de**  
**l'Emetteur et**  
**de la position**  
**de l'Emetteur**  
**au sein du**  
**Groupe**

A la date du Prospectus de Base, le capital social de la ST est détenu par 360 Collectivités. Seule la Métropole d'Aix-Marseille-Provence détient plus de 10 % du capital social (11,35%) et sa participation devrait à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale.

**Liste des Collectivités Membres à la date du Prospectus de Base**

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	11,3542%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	9,4424%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	8,9947%
4.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	4,6586%
5.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	6 967 700	69 677	4,4157%
6.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	4,1256%
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	3,7314%
8.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	3,5847%
9.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,8768%
10.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	2,5631%
11.	Département de la Seine-Saint-Denis	2 750 000	27 500	1,7428%
12.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,7224%
13.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,7187%
14.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,5501%
15.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,5042%
16.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,4913%
17.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,4379%
18.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,4008%
19.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,3643%
20.	Région Occitanie	2 000 000	20 000	1,2675%
21.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	1,2199%
22.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	1,0770%
23.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,9993%
24.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 516 500	15 165	0,9611%
25.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,9401%
26.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,9341%
27.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,9304%
28.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,8897%
29.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,8698%
30.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,8605%
31.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,7301%
32.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 062 200	10 622	0,6732%
33.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 052 600	10 526	0,6671%
34.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,6581%
35.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,6255%
36.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,5352%

37.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,5048%
38.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,5016%
39.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,4990%
40.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,4142%
41.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,4011%
42.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,3785%
43.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,3754%
44.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,3449%
45.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	534 300	5 343	0,3386%
46.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	532 800	5 328	0,3377%
47.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,3307%
48.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2992%
49.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2962%
50.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	455 500	4 555	0,2887%
51.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2882%
52.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2712%
53.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,2602%
54.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	383 000	3 830	0,2427%
55.	Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,2281%
56.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,2143%
57.	Commune de Châlon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	336 300	3 363	0,2131%
58.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,2122%
59.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	326 900	3 269	0,2072%
60.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1997%
61.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1904%
62.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1877%
63.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1859%
64.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1804%
65.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1665%
66.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1655%
67.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1627%
68.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	254 700	2 547	0,1614%
69.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1599%
70.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1577%
71.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1553%
72.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1541%
73.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	227 700	2 277	0,1443%
74.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1380%
75.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	208 500	2 085	0,1321%
76.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,1224%
77.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,1173%
78.	Commune d'Epinay-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	183 300	1 833	0,1162%
79.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,1156%
80.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,1139%

81.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,1137%
82.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,1108%
83.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,1096%
84.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,1063%
85.	Commune de Vichy (03 - Allier)	161 200	1 612	0,1022%
86.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0977%
87.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	153 300	1 533	0,0972%
88.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0961%
89.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0942%
90.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0922%
91.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0902%
92.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	131 300	1 313	0,0832%
93.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0778%
94.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	118 200	1 182	0,0749%
95.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0748%
96.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0732%
97.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0679%
98.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0677%
99.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0650%
100.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	98 000	980	0,0621%
101.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0616%
102.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglropolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0610%
103.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	93 000	930	0,0589%
104.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0579%
105.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0577%
106.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0556%
107.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0547%
108.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0526%
109.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	83 000	830	0,0526%
110.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0523%
111.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	79 200	792	0,0502%
112.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	78 900	789	0,0500%
113.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0478%
114.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0470%
115.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	72 200	722	0,0458%
116.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	70 300	703	0,0446%
117.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0438%
118.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0425%
119.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0421%
120.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0413%
121.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0410%
122.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0408%
123.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	64 000	640	0,0406%
124.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0405%
125.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0397%

126.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0384%
127.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0380%
128.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0379%
129.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0366%
130.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0358%
131.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0348%
132.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0331%
133.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0319%
134.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0317%
135.	Commune de Valsenhône (01 - Ain)*	49 800	498	0,0316%
136.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0279%
137.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0273%
138.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0267%
139.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0261%
140.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0245%
141.	Commune de Cusset (03 - Allier)	37 400	374	0,0237%
142.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0224%
143.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0221%
144.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0220%
145.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0218%
146.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0217%
147.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0215%
148.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0215%
149.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	33 400	334	0,0212%
150.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0211%
151.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0210%
152.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0210%
153.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0203%
154.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0203%
155.	Communauté d'agglomération Val Parisis (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0202%
156.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	31 800	318	0,0202%
157.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0197%
158.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0189%
159.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0184%
160.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0170%
161.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	26 800	268	0,0170%
162.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0167%
163.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0162%
164.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0152%
165.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0151%
166.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	23 700	237	0,0150%
167.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0149%
168.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0146%
169.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0146%
170.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0146%

171.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0145%
172.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)*	22 900	229	0,0145%
173.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0144%
174.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0143%
175.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0139%
176.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0134%
177.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0129%
178.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	20 000	200	0,0127%
179.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0125%
180.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0125%
181.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0124%
182.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0121%
183.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	19 000	190	0,0120%
184.	Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0120%
185.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0120%
186.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0115%
187.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0110%
188.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0108%
189.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0101%
190.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0098%
191.	Commune de Seillans (83 - Var)	15 400	154	0,0098%
192.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0097%
193.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	14 800	148	0,0094%
194.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	14 800	148	0,0094%
195.	Communauté de communes Adour Madiran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0093%
196.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0093%
197.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0089%
198.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	13 900	139	0,0088%
199.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	13 500	135	0,0086%
200.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0086%
201.	Commune de Le Puy Sainte Réparate (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0086%
202.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0086%
203.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0081%
204.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	12 700	127	0,0080%
205.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0079%
206.	Commune de Mérimondol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0078%
207.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0077%
208.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0074%
209.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0072%
210.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0070%
211.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0070%
212.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0067%
213.	Commune de Pontaurmur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0067%
214.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0063%

215.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0063%
216.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0063%
217.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)*	9 800	98	0,0062%
218.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0061%
219.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	9 200	92	0,0058%
220.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0058%
221.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0058%
222.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	9 000	90	0,0057%
223.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0057%
224.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0056%
225.	Commune de Pannes (45 - Loiret)*	8 900	89	0,0056%
226.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0056%
227.	Communauté d'agglomération Grand Châlon (71 - Saône-et-Loire)	8 600	86	0,0055%
228.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	8 600	86	0,0055%
229.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0055%
230.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0053%
231.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0051%
232.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0051%
233.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0049%
234.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	7 500	75	0,0048%
235.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0046%
236.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0045%
237.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
238.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0043%
239.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0043%
240.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	6 600	66	0,0042%
241.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0041%
242.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0040%
243.	Commune de Saily-Lez-Lannoy (59 - Nord)	6 100	61	0,0039%
244.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	6 000	60	0,0038%
245.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0038%
246.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)*	5 900	59	0,0037%
247.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0037%
248.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0036%
249.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	5 700	57	0,0036%
250.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 400	54	0,0034%
251.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0034%
252.	Commune de Millery (69 - Rhône)	5 400	54	0,0034%
253.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0034%
254.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	5 300	53	0,0034%
255.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0032%
256.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0032%
257.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0032%
258.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0031%



259.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de-Dôme)	4 900	49	0,0031%
260.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	4 800	48	0,0030%
261.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	4 700	47	0,0030%
262.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0030%
263.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0029%
264.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0029%
265.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0029%
266.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0027%
267.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	4 300	43	0,0027%
268.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0027%
269.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0027%
270.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	4 100	41	0,0026%
271.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0026%
272.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0025%
273.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	4 000	40	0,0025%
274.	Commune de Léon (40 - Landes)	3 900	39	0,0025%
275.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0025%
276.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0024%
277.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0024%
278.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0023%
279.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	3 300	33	0,0021%
280.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0020%
281.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0020%
282.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
283.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0020%
284.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0019%
285.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	3 000	30	0,0019%
286.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0019%
287.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	2 800	28	0,0018%
288.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	2 700	27	0,0017%
289.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0016%
290.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0016%
291.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0016%
292.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	2 400	24	0,0015%
293.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0015%
294.	Commune de Fournès (30 - Gard)	2 300	23	0,0015%
295.	Commune de Casseneuveil (47 - Lot-et-Garonne)*	2 300	23	0,0015%
296.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
297.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0015%
298.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0013%
299.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0013%
300.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0013%
301.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0013%
302.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	1 900	19	0,0012%
303.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0012%

304.	Commune de Motz (73 - Savoie)	1 700	17	0,0011%
305.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	1 700	17	0,0011%
306.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	1 700	17	0,0011%
307.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0011%
308.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)*	1 500	15	0,0010%
309.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	1 500	15	0,0010%
310.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	1 500	15	0,0010%
311.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0009%
312.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0009%
313.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0009%
314.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0009%
315.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0008%
316.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
317.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	1 300	13	0,0008%
318.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
319.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0008%
320.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0008%
321.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0008%
322.	Commune de Duravel (46 - Lot)	1 200	12	0,0008%
323.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0007%
324.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	1 100	11	0,0007%
325.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	1 100	11	0,0007%
326.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0006%
327.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	1 000	10	0,0006%
328.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0006%
329.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	900	9	0,0006%
330.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0006%
331.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	900	9	0,0006%
332.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	800	8	0,0005%
333.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	800	8	0,0005%
334.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0005%
335.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0005%
336.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)*	700	7	0,0004%
337.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
338.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
339.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
340.	Commune d'Eyglis (05 - Hautes-Alpes)	700	7	0,0004%
341.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0004%
342.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0004%
343.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	600	6	0,0004%
344.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
345.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
346.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	500	5	0,0003%
347.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
348.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Vilaine)	500	5	0,0003%

349.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0003%
350.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
351.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0003%
352.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	400	4	0,0003%
353.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0003%
354.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
355.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
356.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0002%
357.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
358.	Commune de Bathélemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
359.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
360.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
<b>Total général</b>		<b>157 794 800</b>	<b>1 577 948</b>	<b>100,0000%</b>

L'élément B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant aux pages 343 à 344 du Prospectus de Base est complété avec le paragraphe suivant :

<b>B.10</b> <b>Réserves</b> <b>contenues dans</b> <b>le rapport des</b> <b>Commissaires</b> <b>aux comptes</b>	<p><b>Emetteur :</b></p> <p>Les rapports des commissaires aux comptes de l'Emetteur sur les comptes relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ne contiennent aucune réserve.</p>
---	--

L'élément B.12 du résumé intitulé « Informations financières sélectionnées historiques clés » figurant à aux pages 342 et 343 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<b>B.12</b> <b>Informations</b> <b>financières</b> <b>sélectionnées</b> <b>historiques clés</b>	<p><b>Emetteur:</b></p> <p>Les informations présentées ci-après sont établies sur la base des comptes annuels de l'Emetteur établis selon le référentiel IFRS. Les comptes annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes. Toutefois, seuls les comptes annuels de l'Emetteur en normes françaises ont valeur légale. Les comptes annuels en normes françaises et en normes IFRS ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base.</p> <p>Eléments bilanciels aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)<sup>1</sup> :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle</td> <td style="text-align: right;">2 229 911</td> <td style="text-align: right;">3160 500</td> </tr> <tr> <td>Réserve de liquidité</td> <td style="text-align: right;">856 390</td> <td style="text-align: right;">947 523</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">135 425</td> <td style="text-align: right;">248 678</td> </tr> </tbody> </table>		<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>	Prêts et créances sur la clientèle	2 229 911	3160 500	Réserve de liquidité	856 390	947 523	Autres	135 425	248 678
	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>											
Prêts et créances sur la clientèle	2 229 911	3160 500											
Réserve de liquidité	856 390	947 523											
Autres	135 425	248 678											

<b>Total Actifs</b>	<b>3 221 726</b>	4 356 701
Dettes représentées par un titre	2 996 909	4 036 974
Autres	107 508	195 873
<b>Fonds propres</b>	117 309	123 854
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 221 726</b>	4 356 701

<sup>1</sup> Les informations au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dont l'application n'a eu aucun impact significatif pour l'Emetteur.

Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

	<b>31 décembre 2018 (audités)</b>	<b>31 décembre 2019 (audités)</b>
Produit net bancaire	9 705	11 066
Résultat brut d'exploitation	-1 311	-508
<b>Résultat net</b>	<b>-1 712</b>	-1 191

Le résultat brut d'exploitation négatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, traduit une augmentation du produit net bancaire qui reste néanmoins encore insuffisante pour parvenir à l'équilibre en raison de charges fixes d'un montant supérieur d'une période sur l'autre. Le produit net bancaire est principalement le résultat (i) de la marge nette d'intérêt en progression de 29% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et (ii) pour une part limitée de plus-values de cessions de titres liées à la gestion de la réserve de liquidité.

A l'exception de ce qui est mentionné aux paragraphes B.4b et D.2 du présent résumé concernant la pandémie de Covid-19, à la date du Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur et il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.

Le dernier paragraphe de l'élément B.13 du résumé intitulé « Evènement récent relatif à l'Emetteur présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 343 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<b>B.13</b> <b>Evènement récent relatif à l'Emetteur</b>	<b>Emetteur:</b> Le 13 mars 2020, l'Emetteur a clôturé une vingt-troisième augmentation de capital d'un montant nominal total de 3.200.000 (trois millions deux cent mille) euros. A
---	---

<b>présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</b>	l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à 150.000.000 (cent cinquante millions) euros.
---	--

L'élément B.5/B.10 du résumé intitulé « Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes » figurant à la page 349 du Prospectus de Base est complété avec le paragraphe suivant :

<b>B.5/B.10 Réserves contenues dans le rapport des Commissaires aux comptes</b>	<b>ST :</b> Les rapports des commissaires aux comptes de la ST sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ne contiennent aucune réserve.
---	--

L'élément B.19/B.12 du résumé intitulé « Informations financières historiques clés » figurant aux pages 349 et 350 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

<b>B.19/B.12 Informations financières historiques clés</b>	<b>ST :</b> Les chiffres fournis dans les tableaux ci-dessous sont tirés des comptes consolidés annuels de la ST établis selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels ont donné lieu à un audit des commissaires aux comptes.		
	Eléments bilanciels aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :		
		<b>31 décembre 2018 (audités)</b>	<b>31 décembre 2019 (audités)</b>
	Prêts et créances sur la clientèle	2 229 911	3 160 500
	Réserve de liquidité	862 014	952 862
	Autres	137 562	251 199
	<b>Total Actifs</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>
	Dettes représentées par un titre	2 996 909	3 160 500
	Autres passifs	108 093	196 097
	Fonds propres	124 485	131 490
	<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>3 229 487</b>	<b>4 364 561</b>

Eléments de formation du résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :		
	<b>31 décembre 2018</b> <b>(audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b> <b>(audités)</b>
Produit net bancaire	9 745	11 106
Résultat brut d'exploitation	-1 304	-503
<b>Résultat Net</b>	<b>-1 705</b>	<b>-1 186</b>
<p>Il est également précisé, en complément des états financiers de la ST, qu'aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, les montants non libérés des engagements d'apport en capital des collectivités membres s'élevaient respectivement à 25,44 millions d'euros et 17,54 millions d'euros.</p> <p>Le principal actif au bilan de la ST étant constitué par sa participation à 99,9% dans l'Emetteur, le résultat brut d'exploitation négatif enregistré par la ST au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, procède des mêmes raisons que celles qui expliquent le résultat brut négatif de l'Emetteur à ces mêmes dates.</p> <p>A l'exception de ce qui est mentionné aux paragraphes B.4b et D.2 du présent résumé concernant la pandémie de Covid-19, à la date du Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST et il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2019.</p>		

Le dernier paragraphe de l'élément B.19/B.13 du résumé intitulé « Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité » figurant à la page 348 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<b>B.19/B.13</b> <b>Evénement récent relatif au Garant présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</b>	<p><b>ST :</b></p> <p>Le 13 mars 2020, la ST a clôturé une vingt-troisième augmentation de capital d'un montant nominal total de 3.335.000 (trois millions trois cent trente-cinq mille) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital souscrit de la ST s'élève à 157.794.800 (cent cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents) euros.</p>
--	---

Le quatrième paragraphe de l'élément B.19/B.47 du résumé intitulé « Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur » figurant à la page 351 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

<b>B.19/B.47</b> <b>Description des Membres ayant souscrit un crédit auprès de l’Emetteur</b>	<p>Au 31 décembre 2019, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3 160 500 milliers d'euros.</p>
--	--

Dans l'élément D.2 du résumé intitulé « Informations clés sur les principaux risques propres à l’Emetteur » figurant aux pages 363 à 365 du Prospectus de Base, les paragraphes (v) et (x) de la partie « Risques liés à l’Emetteur, notamment à son statut et son activité d’établissement de crédit » et (i) de la partie Risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l’Etat où l’Emetteur exerce ses activités » sont modifiés de la manière suivante :

<b>D.2</b> <b>Informations clés sur les principaux risques propres à l’Emetteur</b>	<p><b>Risques relatifs à l’Emetteur</b></p> <p><u>Risques liés à l’Emetteur, notamment à son statut et son activité d’établissement de crédit :</u></p> <p>(v) Les risques opérationnels de l’Emetteur, liés à une défaillance de ses processus, de ses ressources humaines (y compris fraude interne ou défaillance d’une personne essentielle à son activité dans un contexte de pandémie), de son système d’information, risques liés à des événements extérieurs (y compris fraude externe), le risque juridique, le risque de non-conformité et le risque de réputation ;</p> <p>(x) Le risque lié au volume des adhésions et son impact sur les fonds propres et donc sur l’activité de l’Emetteur, en particulier dans un contexte de montée d’incertitude pour les Collectivités lié notamment au report du deuxième tour des élections municipales compte-tenu de la pandémie actuelle ;</p> <p><u>Risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l’Etat où l’Emetteur exerce ses activités</u></p> <p>(ii) Les risques liés à l’environnement politique et économique, les risques liés aux circonstances financières spécifiques de l’Etat où l’Emetteur exerce ses activités, la France, ces risques étant accrus dans le contexte de pandémie actuel ;</p>
--	---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. A la page 372 du Prospectus de Base, la dernière phrase du paragraphe 1 est supprimée dans sa globalité et remplacée comme suit :

« Le Conseil de Surveillance de l'Emetteur en date du 12 décembre 2019 a fixé à 1,2 milliards d'Euros le montant maximal des émissions de Titres à réaliser pour l'exercice 2020. »

2. A la page 372 du Prospectus de Base, le paragraphe 3 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 3. A l'exception de ce qui est mentionné dans les sections « Facteurs de Risques » et « Evènements Récents » du présent Prospectus de Base concernant la pandémie de Covid-19, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019 et il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de la ST depuis le 31 décembre 2019. »

3. A la page 372 du Prospectus de Base, le paragraphe 4 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 4. A l'exception de ce qui est mentionné dans les sections « Facteurs de Risques » et « Evènements Récents » du présent Prospectus de Base concernant la pandémie de Covid-19, il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019 et il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2019. »

4. A la page 372 du Prospectus de Base, le paragraphe 5 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 5. Le présent Prospectus de Base a reçu le visa n°19-196 en date du 13 mai 2019 de l'AMF, le premier supplément au Prospectus de Base a reçu le visa n°19-219 le 22 mai 2019, le deuxième supplément au Prospectus de Base a reçu le visa n°19-469 le 2 octobre 2019 et le troisième supplément au Prospectus de Base a reçu le visa n°20-119 le 3 avril 2020. Une demande d'admission aux négociations des Obligations sur Euronext Paris S.A. ou sur la Bourse de Luxembourg pourra le cas échéant être présentée. Une demande a été effectuée auprès de l'AMF aux fins de délivrer un certificat d'approbation attestant que le présent Prospectus de Base a été établi conformément à la Directive Prospectus à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en tant qu'autorité compétente au Luxembourg pour les besoins de la Directive Prospectus. Conformément à l'Article 18 de la Directive Prospectus, une telle notification peut être effectuée auprès de toute autre autorité compétente de tout autre Etat membre de l'EEE ou au Royaume-Uni.

5. A la page 373 du Prospectus de Base, les points (f) à (k) du paragraphe 9 sont supprimés et remplacés par les paragraphes suivants :

- « (f) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2018 ;
- (g) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2019 ;
- (h) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2018 ;



- (i) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2019 ;
- (j) Comptes Consolidés de la ST 2018 ;
- (k) Comptes Consolidés de la ST 2019. »

6. Aux pages 373 et 374 du Prospectus de Base, le paragraphe 12 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« (12) KPMG Audit FS I (Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX) et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l'Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019. KPMG Audit FS I est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG Audit FS I et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 de l'Emetteur et de la ST. »

## RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 3 avril 2020

### **Agence France Locale**

Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle  
69003 Lyon  
France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 3 avril 2020

### **L'Agence France Locale – Société Territoriale**

41, quai d'Orsay  
75007 Paris  
France

Représentée par :

Monsieur Olivier Landel, Directeur Général de la ST



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 3 avril 2020 sous le numéro n° 20-119. Ce document et le Prospectus de Base ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par des Conditions Définitives. Le présent Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni l'approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de Conditions Définitives établies, conformément à l'article 212-32 du Règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Titres émis.